



# snalc

## CAP SUR L'ICEBERG !



— DOSSIER —  
ÊTRE PROFESSEUR  
**EN 2024**

QUINZAINE UNIVERSITAIRE



# QUINZAINE UNIVERSITAIRE

LA REVUE MENSUELLE DU SNALC  
#1493 - OCTOBRE 2024

## SOMMAIRE

### 4 DOSSIER DU MOIS

- 4 ▶ **Être professeur en 2024**
- 5 ▶ « Le métier, il a changé »
  - ▶ L'important, c'est le collectif !
- 6 ▶ « Moi, je suis professeur de réunions »
  - ▶ La machine à projets ?
- 7 ▶ Une donnée dans un tableur
  - ▶ Une ingénierie spéciale
- 8 ▶ « C'est un bon prof, il est sympa »
  - ▶ Le professeur selon le SNALC

### 9 SYSTÈME ÉDUCATIF

- 9 ▶ Langues vivantes : le niveau des élèves en question
  - ▶ Jeux paralympiques : le défi de l'inclusion en EPS
- 10 ▶ « Choc des savoirs » : piège fatal pour les LCA en collège
  - ▶ Ne l'oubliez pas !

### 11 CONDITIONS DE TRAVAIL

- 11 ▶ Il tombe à PIC... le Parcours Individualisé de Compétences
  - ▶ Prise en compte du handicap dans l'Éducation nationale
- 12 ▶ Samuel Paty, Dominique Bernard... Le 16 octobre, ne les oublions pas
  - ▶ Avantages-SNALC : envie de vacances à la montagne ?
- 13 ▶ « Dans l'intérêt du service » ou comment légitimer un management « froid », injuste et inefficace
  - ▶ Investissez-vous !

### 14 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

### 15 BULLETIN D'ADHÉSION

# snalc

snalc.fr

SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

**Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux...)** :  
**snalc.fr, bouton « CONTACT »**

Directeur de la publication et Responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**  
Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**  
Mail : [quinzaine@snalc.fr](mailto:quinzaine@snalc.fr)  
Mise en page : **ORA**

Imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beaugard s.a.** (61),  
labellisée **Imprim'Vert**, certifiée **PEFC** - Dépôt légal 4<sup>ème</sup> trimestre 2024  
CP 1025 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €.

Photo couverture : © iStock - MFR 805

## ACTUALITÉ

### 5 MINISTRES DE L'E.N. EN 14 MOIS



... ET PRESQUE DERNIERS AU CLASSEMENT PISA !

© SNALC - Estelle Meunier

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## RENTRÉE 2024 : AUDIENCE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**La Commission des affaires culturelles a auditionné les syndicats représentatifs, dont le SNALC, lors d'une table ronde le 11 septembre sur le thème de la rentrée.**

**C**ette rentrée s'inscrit dans un contexte marqué par 1575 postes vacants, avec de sérieuses conséquences pour les enseignants et les élèves. Le **SNALC** a mis l'accent sur la crise du recrutement, la pire que l'Éducation nationale ait connue.

Au collège, la réforme des groupes de niveaux / besoins est l'exemple de ce qui ne va pas. On prend une idée qui peut être bonne et on en fait n'importe quoi sans consulter ni écouter, quitte à désorganiser les établissements. Au LGT, les stages de fin de 2<sup>d</sup> sont mis en place sans concertation et sans aucun intérêt pédagogique. Le lycée professionnel souffre de réformes qui s'enchaînent et font perdre du sens au métier. Partout, les personnels sont mis en difficulté et en souffrance, sans même avoir accès à une médecine du travail.

Suite aux questions des députés, le **SNALC** a pu montrer la nécessité de réformer la formation initiale et l'entrée

dans le métier, mais pas comme le souhaitait dernièrement le ministère. Nous avons souligné les effets néfastes de la réforme du lycée sur certaines disciplines, notamment par le passage de trois spécialités en première à deux spécialités en terminale. Les filières technologiques sont malmenées, comme STMG où l'on envoie massivement des élèves en difficulté ou STI2D trop peu implantée car jugée trop coûteuse. Le pacte et les remplacements de courte durée ont suscité peu d'intérêt, le vrai problème étant celui du manque de professeurs avec de longues périodes sans cours, ou l'absence de moyens de remplacement.

Enfin, concernant la revalorisation, les promesses n'ont pas été tenues ; les actes n'ont jamais permis une augmentation des salaires aussi importante que l'inflation, ni même que la hausse du SMIC. Quant aux AESH, leur traitement est alarmant : même les plus expérimentées seront à peine au SMIC d'ici peu.

Le compte rendu détaillé et les vidéos de la séance sont disponibles sur notre site :

<https://snalc.fr/audience-sur-la-rentree-a-lassemblee-nationale-le-11-septembre-2024/> ■

# CAP SUR L'ICEBERG !



**A**u moment où j'écris ces lignes, les ministres Anne Genetet (Éducation nationale), Patrick Hetzel (Enseignement supérieur) et Alexandre Portier (Réussite scolaire et Enseignement professionnel) ont été nommés, et le **SNALC** devrait bientôt les rencontrer pour porter les revendications des collègues.

La situation est d'une très forte instabilité, comme nous le confient les députés qui nous auditionnent, et qui semblent s'intéresser de plus en plus aux organisations représentatives. Étonnant de voir que lorsque le politique est dans la tourmente et l'incertitude, les « corps intermédiaires » retrouvent soudain de l'intérêt. L'audition des syndicats représentatifs de l'Éducation nationale – dont le **SNALC** – par les députés de la commission affaires sociales et éducation a d'ailleurs été étonnamment bienveillante. À peine une députée a-t-elle tenté de défendre l'indéfendable bilan de ces dernières années. Mais dans l'ensemble, beaucoup paraissent chercher des idées, des liens pour tenter de renouer le contact avec les gentils fonctionnaires, qui sont autant d'électeurs.

Qu'on ne s'y laisse pas prendre : on nous annonce dans le même temps l'apocalypse pour le budget 2025, des coupes claires dans les dépenses... et les dépenses, c'est vous ! Dommage pour celles et ceux qui avaient succombé aux sirènes du pacte : il faut déjà réduire la voilure. Une preuve encore du manque de constance qui caractérise notre ministère : on passe des mois, voire des années à mettre en place le « travailler plus pour gagner plus », tout ça pour expliquer après qu'il n'est plus possible de gagner plus. En revanche, il est toujours possible de travailler plus pour gagner pa-

reil, voire pour gagner moins. C'est ce qu'on appelle le « choc d'attractivité ».

En parlant de choc, le navire Éducation nationale n'arrête plus de rentrer dans des obstacles. Enquête après enquête, le département statistique du ministère (la DEPP) décrit avec minutie le délabrement du système, les classes trop chargées, les rémunérations insuffisantes, l'inclusion au rabais, le moral dans les chaussettes : bref, l'École de la non-confiance absolue. Dans ce contexte peu réjouissant, qu'attendre de la nouvelle ministre ? Sans faire de procès d'intention, le **SNALC** n'espère rien. Dans son discours de passation, la ministre a occupé davantage de temps à tenter d'établir des liens entre sa généalogie et notre ministère qu'à expliquer quelle serait sa politique. Une seule formule nous donne une idée quant à ses décisions à venir : « garder le cap ». Même le capitaine du Titanic n'aurait pas osé.

C'est pourquoi le **SNALC** continue, lui, de garder SON cap, à savoir celui de la défense des personnels. Vous êtes chaque année plus nombreux à nous rejoindre, et cela nous permet d'être davantage présents et écoutés à tous les niveaux. Nous continuerons donc d'honorer cette vraie confiance, qui n'est pas un colifichet de la com' du ministère, mais bien une reconnaissance de notre travail pour vous, dont vous connaissez la qualité. Nous vous promettons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réparer la coque. Car nous le savons tous : si l'École venait à couler, c'est toute la République qui serait engloutie. ■

Le président national, **Jean-Rémi GIRARD**,  
Paris, le 4 octobre 2024



# ÊTRE PROFESSEUR EN 2024

Dossier rédigé par **Sébastien VIEILLE**, secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie ; avec la contribution de **Sylvie CHIARIGLIONE**, membre du Bureau national du SNALC

**N**ous sommes 725 200 dans l'enseignement public. 141 300 dans le privé sous contrat, soit 866 500 personnalités potentiellement très différentes. Mais que nous soyons agrégés, certifiés, PLP, PEPS, professeurs des écoles, maîtres du privé, instituteurs, que nous soyons titulaires, contractuels, maîtres auxiliaires ou vacataires, nous exerçons – à quelques variations près liées principalement au niveau où chacun enseigne, au niveau so-

cial ou aux acquis des élèves – le même métier.

Quel est donc l'essence, le cœur de ce métier au-delà de nos différences et de la manière nécessairement subjective de l'appréhender ? Malgré l'apparente simplicité de la question, la réponse ne va pas de soi et relève même du débat de fond opposant de manière récurrente le **SNALC** et le ministère, mais aussi le **SNALC** et d'autres organisations syndicales.

Ce dossier du mois se propose donc d'esquisser le portrait de l'enseignant idéal selon le ministère et selon d'autres acteurs de l'éducation avant de préciser ce que le terme « professeur » signifie pour le **SNALC**.

Si vous êtes en accord avec cette vision du métier, vous êtes bien au **SNALC** ! N'hésitez pas à faire lire ce dossier aux collègues qui pourraient partager notre analyse. Bonne lecture ! ■

# « LE MÉTIER, IL A CHANGÉ »

Excusez ce titre emprunté à un joueur de football qui a déposé l'expression concernant son sport. Elle s'applique tellement à notre profession qu'il ne saurait nous tenir rigueur de cet emprunt approximatif.

Certains, parfois considérés comme des dinosaures par leurs pairs, se souviennent sans doute de l'époque – pas si lointaine – où le professeur préparait ses cours, enseignait sa discipline, évaluait les élèves et participait à leur orientation via le conseil de classe.

Or, les missions du professeur se sont largement alourdis Il suffit pour s'en convaincre de lire le « référentiel métier »<sup>1</sup> ou de s'intéresser aux évolutions récentes apportées par les textes réglementaires.

Ainsi, l'accompagnement du parcours de l'élève échoit désormais à tous. En témoigne la note de service<sup>2</sup> sur le rôle du professeur principal. Ce n'est plus lui qui est le référent chargé de suivre le parcours de l'élève, mais l'ensemble de l'équipe.

La possibilité depuis le décret 2021-954 du 19 juillet 2021 de nommer au lycée des professeurs référents plutôt qu'un professeur principal et de développer le mentorat s'inscrit dans cette logique. Il

n'est pas interdit de faire le lien entre ces nouveaux dispositifs et la difficulté croissante de recruter des psy-EN, voire des professeurs principaux dont la prime paraît bien symbolique au regard de la charge de travail requise...

En y regardant bien, le cœur du métier n'arrive que tard dans la liste des compétences attendues chez un professeur. Ainsi, faire partager les valeurs de la République et inscrire son action dans le cadre réglementaire de l'école semblent prioritaires. Le **SNALC** partage évidemment ces objectifs, mais estime que la qualité d'un cours, et donc d'un professeur, se mesure aux connaissances que les élèves ont acquises, aux progrès réalisés. Et ce sont ces connais-

sances qui permettent au citoyen de se former. L'ordre des priorités n'est donc pas le même et ce n'est pas un détail pour nous. ■

(1) <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

(2) <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1823686C.htm>



## L'IMPORTANT, C'EST LE COLLECTIF !

Quel amateur de sport n'a pas entendu cette phrase lors de l'interview d'un sportif (parfois même dans les sports individuels) ? Si le **SNALC** file la métaphore sportive, ce n'est pas innocent. Depuis le Grenelle de l'Éducation, à chaque fois que le ministère entend promouvoir l'idée des *collectifs de travail*, il invite un sportif renommé pour faire la promotion de ce thème. Lors du Grenelle, ce fut Raphaël Ibañez; d'autres ont suivi. Mais qu'entend donc le ministère par cette expression sympathique ?

Les promoteurs de ce fonctionnement, dans

les bureaux ministériels ou dans d'autres organisations, semblent ne pas supporter l'idée qu'un professeur aime travailler seul et s'épanouisse dans des recherches et préparations très personnelles ou dans sa relation avec sa



ou ses classes. Le professeur indépendant serait-il un mauvais professionnel ? En tout cas, la notion de démarche collective fait désormais partie du référentiel métier. C'est aussi ce qui sous-tend la mise en place des groupes et des alignements au collège. Au ministère, certains – à l'IH2EF, qui forme les personnels de direction, par exemple – en sont même fiers.

Bien sûr, le **SNALC** l'a déjà dit, si notre syndicat n'a rien contre le travail collectif, l'imposition de ce mode de fonctionnement à tous est inacceptable. Et cette vision collectiviste ne reste pas circonscrite à la salle des

professeurs. Il y a, dans les *collectifs de travail*, un aspect encore plus dérangeant. Ainsi, dans le référentiel de compétences, en plus de *coopérer au sein d'une équipe*, l'enseignant doit *coopérer avec les partenaires de l'école*. Cette considération se retrouve dans les évaluations d'établissement, la création du bureau des entreprises, les stages de seconde...

Pour le **SNALC**, qui n'a rien contre la réussite professionnelle future des élèves, et qui demande que les heures d'orientation existent réellement et soient assurées par des professionnels dûment formés, l'introduction forcée de ces collectifs élargis dans la sphère pédagogique n'a aucun intérêt et vient rogner du temps qui devrait être dédié à l'enseignement. ■

# « MOI, JE SUIS PROFESSEUR DE RÉUNIONS »

Dans la logique des collectifs pédagogiques, le bon professeur est celui qui sait s'investir dans les différentes réunions devenues si importantes. Tout récemment, le Ministère, grâce à la réforme des groupes de niveau/besoin, a encore innové avec les réunions entre professeurs de français ou entre professeurs de mathématiques au collège. En

début d'année pour faire les groupes, durant l'année pour être bien sûrs d'avoir la même progression et ensuite pour défaire et refaire les groupes. Faire et défaire, c'est toujours travailler ! Après avoir pratiqué en sixième et cinquième, il est prévu d'étendre ce brillant dispositif à tous les niveaux. Bref, chaque nouvelle réforme semble avoir pour objectifs d'ajouter de nouvelles réunions.

positions qui, si elles ne vont pas dans le sens de ce qui est attendu, resteront lettre morte, ou **l'utilisation des deux demi-journées de solidarité pour faire un deuxième jour de pré-rentree** afin d'allonger les conseils d'enseignement ou de faire d'autres groupes de travail souvent inintéressants. On trouve même des lycées où, pour pallier l'impossibilité de tenir des conseils de classe avec tous les professeurs étant donné le nombre de spécialités dans une même classe, on vient à organiser des pré-conseils de spécialités pour qu'ensuite le vrai conseil ne se tienne qu'en comité restreint.



La précédente réforme du collège avait ainsi vu émerger les EPI qui demandaient de la concertation. Ont suivi des dispositifs comme la liaison école-collège, la liaison collège-lycée et la fameuse liaison Bac-3-Bac+3. Autant de liaisons dangereuses pour notre temps et notre santé mentale et dont l'effet sur la réussite des élèves reste largement à prouver !

L'inflation de réunions résulte aussi du développement mal maîtrisé d'une école inclusive reposant essentiellement sur les épaules des professeurs. PAI, PPS, PPRE Gevasco, ESS... autant de sigles qui se traduisent par des heures de travail dont on peut légitimement s'interroger sur leur rapport avec le cœur de métier.

Malheureusement, cette maladie du système scolaire ne s'arrête pas là. Pêle-mêle, parmi les innovations chronophages et inutiles, il est possible de citer les **évaluations d'établissement**, qui voient des groupes de travail plancher sur des sujets souvent abscons et effectuer des pro-

Certains personnels encadrants et penseurs de notre Ministère semblent considérer que les professeurs ne travaillent pas assez. Mais n'y a-t-il pas une certaine perversité à ajouter indéfiniment de nouvelles missions voire à faire brasser de l'air aux professeurs pour leur faire mériter leur (mirifique) traitement ? ■

## LA MACHINE À PROJETS ?

Le **SNALC** ne manque pas de considération pour l'innovation pédagogique, pourvu qu'elle ait un sens, réponde à des besoins identifiés et non à des lubies de technocrates alimentant la surenchère d'inventions que leurs postes en haut lieu supposent qu'ils produisent. Faut-il vraiment que pour impressionner leur galerie, ils dispersent, dans les académies, des appels à projets déjantés assortis de missions et de pactes, de promesses de tralala médiatique et de reconnaissance éternelle de l'institution ?

Le **SNALC** entend que toute **nouveauté** impulse un **changement** qui contribue à une **transformation** du lieu d'apprentissage et résulte en une plus-value pour l'établissement grâce aux **valeurs partagées** lors de la mise en œuvre de l'ouvrage innovant – là sont, pour le Ministère, les 4 mamelles de l'innovation pédagogique. Mais le projet créateur ne

doit pas occuper tout l'espace vital d'un établissement au risque d'étouffer ceux qui, dans le secret de leur salle de classe, espèrent tout simplement et légitimement faire cours, ce qui peut aussi relever de l'exploit novateur selon le lieu où l'on se trouve.

Le **SNALC** constate par ailleurs que les projets vont jusqu'à contribuer à l'absentéisme des

élèves. Parfois, selon les caractéristiques de mise en œuvre de certaines actions, les élèves n'ayant pas le don d'ubiquité sont amenés à manquer de manière récurrente pour honorer les contrats d'objectifs. Ainsi, ils peuvent être excusés sur plusieurs cours qui n'ont aucun rapport avec celui de l'enseignant qui conduit le projet. S'agit-il ici de déshabiller Paul pour habiller Jacques, sachant que peu d'élèves peuvent se targuer d'avoir bien chaud intellectuellement au point de pouvoir se passer d'une classique salle de classe et de son contenu ?



Le **SNALC** exhorte le ministère à réaliser qu'une incessante pédagogie de projets, aussi bien ficelée soit-elle, ne permettra jamais d'honorer l'intégralité des programmes car on ne peut pas toujours transformer le monde en une immense salle de classe. Il faut aussi s'intéresser aux connaissances transmises dans la salle de classe car elles sont le seul vrai gage permettant d'élever vers un statut de citoyen conscient et capable de s'intégrer dans la société. ■

# UNE DONNÉE DANS UN TABLEUR

**C'**est un sentiment de plus en plus largement partagé dans les salles des professeurs. Le traitement des personnels dans le cadre du mouvement ou des promotions, mais aussi l'allocation de moyens dans les établissements en sont sans doute la cause. Le professeur est déshumanisé et sa valeur professionnelle n'entre pas en ligne de compte. Il est une ligne dans un tableur qui occupe un poste, encadre un certain nombre d'élèves et représente un coût.

C'est la logique qui prévaut dans les rapports de la cour des Comptes ou autre Inspection des finances. Le dernier rapport conjoint de l'IGÉSR et de l'IF<sup>1</sup> rendu public le 4 septembre dernier étudie différents scénarios pour tirer profit de la baisse démographique attendue et réaliser des économies. Fermeture de classes relèvement du seuil de dédoublement des classes de CP, réorganisations territoriales, toutes les pistes envisagées ont un objectif : économiser des ETP (équivalents temps plein), soit des professeurs.

Or, si le **SNALC** ne conteste pas la légitimité d'un contrôle des dépenses publiques, il s'inquiète néanmoins du glissement qui consisterait à considérer « la ressource en-

seignante » sous son seul aspect quantitatif en négligeant la qualité du service rendu.

À bien y réfléchir, cette vision est parfaitement en cohérence avec l'une des évolutions introduites par le pacte : le remplacement de courte durée (RCD). En effet, pour remplacer un professeur de mathématiques absent, il n'est nul besoin de disposer d'un professeur de mathématiques. N'importe quel professeur peut faire l'affaire, et même s'il n'a pas la classe habituellement. En l'absence de professeur, une salle avec des ordinateurs et l'encadrement d'un AED paraissent tout aussi adaptés. Il est évident que la qualité d'un professeur, dans ce contexte, n'a rien à voir avec son enseignement. Il doit être là, face aux élèves, quoi qu'il fasse. Certains appellent cela la « garderie nationale ».

Les conséquences d'une telle vision ne sont pas fait attendre. Désormais, il n'est plus question de rater une heure de cours



pour se former. Améliorer la qualité de l'enseignement – si tant est que les formations aboutissent toutes à cela – n'est plus du tout un sujet pertinent. Seule compte la présence du moyen d'enseignement face à l'élève. La qualité importe si peu que, malgré les alertes, les embauches en speed-dating, avec à peine quatre jours de formation, sont presque devenues une norme fortement installée sur l'ensemble du territoire. ■

(1) Revue des dépenses dispositifs en faveur de la jeunesse : <https://www.education.gouv.fr/revue-de-dépenses-dispositifs-en-faveur-de-la-jeunesse-415289>

# UNE INGÉNIERIE SPÉCIALE

**D**ans les réunions ministérielles, il n'est pas rare que l'expression flatteuse d'« ingénierie pédagogique » s'invite dans la conversation, de part et d'autre de la table des négociations d'ailleurs. En effet, l'enseignant peut être considéré comme un « ingénieur pédagogique » dans le sens où il crée, utilise et parfois expérimente des techniques d'enseignement ou des supports pédagogiques.

Cependant, son emploi par le ministère doit être regardé d'un peu plus près. En effet, il y a peu de chances pour que l'idée soit seulement d'insister sur la sympathique étymologie du terme « ingénieur » ou sur l'opportunité de proposer aux professeurs des salaires en rapport avec leur niveau d'étude. En revanche, il n'est pas interdit de supposer qu'employeur et recruteur, le ministère propose

ainsi une fiche de poste et un environnement de travail issu du monde de l'entreprise. Dans cette perspective, l'ingénierie



pédagogique ressemble davantage à un processus RH consistant à former les personnels en interne selon les besoins de

l'entreprise pour améliorer sa performance.

La demande très moderne adressée aux professeurs de s'inscrire dans une démarche de projet au sein de la classe, de l'établissement, avec les partenaires de l'École, est tout à fait cohérente avec cette vision. Or, le professeur ne forme pas les élèves pour les besoins d'une entreprise, fût-elle l'entreprise France.

Est-ce seulement une querelle sémiotique ? Derrière l'expression « ingénieur », c'est toute la hiérarchie de l'entreprise qui entre ainsi à l'école : « manager », « chef de service », « chef de projet »... Difficile d'ignorer que les mêmes qui présentent au ministère l'enseignant comme un ingénieur, considèrent le chef d'établissement comme un pilote et un leader pédagogique. Le glissement n'est pas loin de l'ingénieur pédagogique à l'exécutant de tâches et de projets pilotés par le chef. ■

## « C'EST UN BON PROF, IL EST SYMPA »

Nous avons tous entendu cette phrase, nous qualifiant ou en référence à un collègue. Cela fait plaisir, c'est vrai, car elle traduit le courant qui passe entre un enseignant et ses élèves.

Elle pose néanmoins question quant aux intentions du locuteur. S'il fallait écrire cette phrase utiliserait-on une virgule ou deux points après « bon prof » ? Autrement dit, le fait d'être un prof sympa est-il une qualité accessoire du bon prof, ou en est-ce l'essence même ?

Si le ministère s'attache chaque jour davantage à ramener la qualité d'un professeur à sa maîtrise des compétences psycho-sociales pour tâcher de masquer le déficit de personnels dotés d'une

très bonne connaissance de leur discipline, le **SNALC** ne peut pas être d'accord. Combien de fois ai-je répondu

pour faire bonne mesure que je ne suis pas là non plus pour les détester, mais pour enseigner et les faire progresser.



© iStock - Sigur Már Karlsson Heimsmyndir

d'enseigner. Être dans le conflit ou l'autoritarisme ne fonctionne plus avec les générations que nous connaissons. Il faut faire autorité par la maîtrise de son sujet et être capable de transmettre dans une atmosphère qui donne envie d'apprendre.

Le vrai problème concernant cette expression qui met l'accent sur le côté *sympa* du professeur est l'inversion des priorités. Le **SNALC** ne conçoit pas le professeur comme un tortionnaire. Mais il ne le voit certainement pas comme un Gentil Organisateur, présent uniquement pour que les enfants – dans ce paradigme, il ne peut être question d'élèves – se sentent bien et soient

à un élève me lançant « Vous n'êtes pas sympa, vous ne nous aimez pas » qu'effectivement je ne suis pas payé pour les aimer ? J'ajoute ensuite

Évidemment, l'empathie pour les élèves, la capacité à entretenir un climat serein et une bonne ambiance dans la salle de classe participent de l'acte

heureux. Qu'ils se sentent bien en classe est un moyen de faire passer l'enseignement, pas une fin en soi. ■

## LE PROFESSEUR SELON LE SNALC

Nous ne saurions nous contenter de dénoncer les dérives qu'a connues la définition du métier ces dernières décennies. Il serait trop facile en effet d'affirmer que l'institution a transformé et abîmé notre profession sans proposer notre propre analyse. Nous avons d'ailleurs déjà esquissé, en creux le portrait du professeur selon le **SNALC**, en opposition à d'autres visions qualifiées de modernes.

Au risque de paraître un tantinet réactionnaire, le **SNALC** considère donc avant tout le professeur comme un expert de sa discipline, transmettant des connaissances dans le respect des programmes et exerçant sa liberté pédagogique. Les objectifs imposés ne l'empêchent pas d'utiliser son intelligence, sa créativité et d'exprimer sa personnalité. Le rapport personnel avec les classes est un élément essentiel du métier tout comme la conception et l'organisation des cours. Quel intérêt y aurait-il en effet à transmettre des contenus standardisés à base de progressions communes imposées ?

Pour le **SNALC**, l'esprit critique, l'indépen-

dance d'esprit et, pourquoi pas, l'anticonformisme sont des qualités du professeur (peu valorisées il est vrai dans le référentiel métier !) qui instruit ses élèves et a plaisir à enseigner.

Le plaisir d'enseigner suppose aussi que le professeur bénéficie de conditions favorables. La tenue de la classe est un facteur déterminant certes, mais l'institution et la hiérarchie sont aussi responsables de l'instauration d'un climat propice et serein. Citons quelques pistes d'amélioration : soutenir le professeur en difficulté et ne pas



© iStock - Rüdofranz

saper son autorité contribueraient déjà à un plus grand respect de l'enseignant. Ne pas surcharger les classes améliorerait son quotidien. Augmenter les traitements enfin, dans une société encline à corrélérer prestige et feuille de paie, redorerait le blason d'une profession de moins en moins considérée. Le **SNALC** appelle le ministère à remettre le professeur au centre du système et à lui accorder du crédit – en tenant compte de son avis sur les réformes par exemple –, en le considérant avant tout comme une figure d'autorité et d'érudition. À cet égard, son degré d'empathie, sa faculté à conduire des projets, son sens du collectif ou son aptitude à supporter des heures de réunions ne devraient plus constituer des prérequis incontournables à l'exercice du métier ou des éléments déterminants pour décider d'une promotion.

Le professeur n'est pas un « ingénieur pédagogique », ni un psychologue, ni un éducateur spécialisé, mais s'il faut recourir à des comparaisons, plutôt un intellectuel, un artisan, parfois un acteur. Et surtout, il doit pouvoir instruire et élever dans le sens noble du terme. C'est en tout cas cette vision ambitieuse et stimulante du métier que le **SNALC** porte dans toutes les instances. ■



© Freepik - Oluu

## LANGUES VIVANTES: LE NIVEAU DES ÉLÈVES EN QUESTION

Par **Sylvie CHIARIGLIONE**,  
membre du Bureau national du SNALC

**Qu'elle se fonde sur le résultat d'un test de positionnement, d'un examen ou d'évaluations de classe, l'appréciation du niveau des élèves en langues en France révèle de nombreuses lacunes. Le constat de carences diverses est criant, quelles que soient les activités langagières, même si l'on note qu'il est certes plus facile de comprendre que de s'exprimer.**

Les programmes font globalement de leur mieux pour suivre les élèves – et non l'inverse – et chaque enseignant doit se contorsionner désormais pour adapter les attendus institutionnels aux réalités de la classe : effectifs chargés, absentéisme chronique, manque de motivation, équipements aléatoires. De plus, l'engouement pour les LV en général est faible en France, si l'on compare, par exemple, avec d'autres pays tels que l'Allemagne ou les Pays Bas.

Le constat est sans appel : l'écart se creuse drastiquement au lycée entre niveau des élèves et programmes. Les

bases grammaticales pourtant travaillées en collège semblent soudainement plus disparates et les rappels des plus simples notions doivent être effectués très régulièrement ce qui brise le rythme des séquences. Les conséquences sur la prise de parole des élèves ne sont pas surprenantes : les complexes engendrés par la conscience de leur faible niveau se traduisent par des replis stratégiques tels que mutisme ou courts énoncés. Bref, là où le B2 devrait s'imposer, c'est à une stagnation aux niveaux A2/B1 que l'on assiste.

Certes, Parcoursup n'impose aucune exigence particulière car chaque formation établit ses priorités de niveau. Cependant, les attendus linguistiques post-bac sont souvent plus ambitieux que ceux des fins de scolarité en lycée. Ainsi, un B2 évalué au TOEFL requis dans certaines filières laissera plus d'un très bon élève désarçonné.

Pour le **SNALC**, l'enseignement des LV doit revêtir un caractère immersif que les aléatoires séjours linguistiques ne couvrent pas actuellement. Une sanctuarisation de sections de LV avec équipement systématique s'impose afin de donner la chance à nos publics de recevoir un enseignement authentique probant, motivant et compétitif. ■

## JEUX PARALYMPIQUES: LE DÉFI DE L'INCLUSION EN EPS

Par **France PISSOT**, secteur SNALC EPS, et **Laurent BONNIN**,  
secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS

À l'approche des Jeux Paralympiques, la presse internationale est unanime : les épreuves de Paris 2024 ont été un succès. BBC, RTBF, Bild, NBC et The Guardian ont salué l'événement comme un moment inoubliable. Le plan Héritage et Durabilité<sup>(1)</sup> des JO de Paris 2024 ambitionne d'améliorer l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, y compris à l'école.

La loi du 11 février 2005, visant à garantir l'égalité des droits des personnes handicapées, a fait progresser l'inclusion dans les établissements scolaires.

L'UNSS par exemple encourage l'initiative du « sport partagé », où élèves valides et en situation de handicap pratiquent ensemble.

Cependant, intégrer pleinement les 436 000 élèves en situation de handicap reste très compliqué.

À l'absence d'une formation suffisante des P.EPS aux différents handicaps, à leur très grande diversité, au manque cruel d'accompagnants et d'aides spécialisés sur le terrain, s'ajoutent tous les obstacles logistiques encore existants mettant dans l'incapacité des élèves en fauteuil d'accéder à des espaces de pratique (terrains boueux, éloignés, avec escaliers...) ou encore à un élève déficient visuel de participer sans risque à une séance de VTT en forêt. De plus, les effectifs des classes surchargées limitent la bonne prise en charge des besoins individuels. Enfin, l'inclusion nécessite de nombreux matériels spécialisés toujours absents.

Malgré les unités locales d'inclusion scolaire (ULIS), les enseignants référents et les AESH qui ont permis des avancées, les ressources restent très insuffisantes et un très grand défi subsiste. À l'instar des élèves qui, par manque de places, sont intégrés dans des classes ordinaires alors qu'ils relèvent d'une ULIS, certains n'ont toujours pas d'AESH malgré leurs besoins.

Faute de moyens, l'offre d'une EPS adaptée reste rare. Le **SNALC** appelle en urgence le gouvernement – s'il veut donner une vraie consistance à la notion d'héritage – à fournir les ressources nécessaires pour passer d'une inclusion déficiente à une inclusion réellement efficiente. ■

(1) <https://olympics.com/fr/paris-2024/information/plan-heritage-durabilite>



© Freepik - EyeEm

# « CHOC DES SAVOIRS » : PIÈGE FATAL POUR LES LCA EN COLLÈGE

Par **Cécile DIENER-FROELICHER**,  
responsable nationale SNALC Lettres classiques

## Les dégâts cachés sous le tapis de l'arrêté de mars 2024...

Les craintes exprimées par le **SNALC** en fin d'année scolaire dernière<sup>1</sup> se confirment malheureusement en cette rentrée 2024 : l'arrêté du « Choc des savoirs » de mars 2024 qui instaure des horaires planchers en LCA en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> (au moins 1h /2h / 2h) n'aura pas suffi à protéger les Langues anciennes contre les attaques qu'elles subissent dans la répartition de la marge horaire.

En effet, l'absence ou l'insuffisance du financement des groupes de besoins par les rectorats a contraint nombre d'établissements à prendre

des heures sur la marge pour les financer, au détriment des options et autres dispositifs pédagogiques nécessaires. Les premiers témoignages recueillis par le **SNALC** en ce début d'année révèlent au mieux un statu quo au niveau des horaires de LCA, au pire une dégradation de la situation. En effet, certains chefs

d'établissement ont fait fi des horaires planchers, pourtant obligatoires puisqu'émanant d'un arrêté ministériel (et non plus d'une circulaire comme en 2018), et ont réduit à 1h30 voire à 1h l'enseignement des LCA en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, avec parfois en prime des regroupements de niveaux. Ils se sont en outre livrés à un chantage

odieux envers les professeurs qui leur rappelaient la loi : « C'est ça, ou je ferme l'option. » D'autres collègues ont découvert à la rentrée que le nombre d'heures avait été modifié pendant l'été, sans qu'ils en soient avertis et hors de tout contrôle du CA.

La souffrance des professeurs de Lettres classiques, déjà grande, se mue petit à petit en désespoir face à de telles techniques de management, qui ne sont que le résultat de l'incurie du ministère dans la mise en marche forcée de sa réforme.

Le **SNALC** reste plus que jamais vigilant et à l'écoute des professeurs de LC, et portera leur voix auprès de la nouvelle ministre. Un nouveau sondage sera proposé pour connaître l'ampleur réelle des dégâts du « Choc des savoirs » sur les LCA. ■



(1) <https://snalc.fr/le-snalc-reste-le-seul-syndicat-engage-pour-les-lettres-classiques/>

## NE L'OUBLIEZ PAS !

### CONCOURS DE RECRUTEMENT 2025 Inscriptions sur l'application Cyclades

#### Note de service ministérielle du 19 septembre 2024 parue au BOEN n° 36 du 26 septembre 2024 :

- ▶ Du 1<sup>er</sup> octobre 2024, à partir de 12h, au 7 novembre 2024, 12h, heure de Paris pour les recrutements et examens suivants : personnels enseignants des premier et second degrés, conseillers principaux d'éducation, psychologues de l'Éducation nationale, personnels d'encadrement et personnels de la jeunesse et des sports, attachés, conseiller technique de service social, médecins, examen professionnel d'attaché principal d'administration, examens professionnels de classe exceptionnelle et de classe supérieure de secrétaire administratif et l'ensemble des concours et examens professionnels de la filière des bibliothèques ;
- ▶ du 11 février 2025, à partir de 12h, au 13 mars 2025, 12h, heure de Paris pour les recrutements d'infirmiers, d'assistants de service social, de secrétaires administratifs de classe normale et secrétaires administratifs de classe supérieure, d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe et d'adjoints administratifs sans concours et, le cas échéant, la session supplémentaire du concours externe de recrutement de professeurs des écoles.

**Les périodes d'inscription aux concours et examens de la session 2025 ne seront pas prolongées. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.**



## IL TOMBE À PIC... LE PARCOURS INDIVIDUALISÉ DE COMPÉTENCES

Par **Sylvie BECKER**, équipe mobi-SNALC

**Nouveau dispositif gratuit destiné aux adhérents du SNALC, le PIC répond aux besoins des personnels souhaitant faire un point sur leur carrière professionnelle.**

**L**es constats sont là : les agents publics et les enseignants accèdent difficilement à un bilan individualisé de compétences ; or, nombreux sont les personnels en questionnement sur leur parcours professionnel. Pour certains, le chemin du travail est devenu plus difficile et les souhaits de reconversion sont fréquents.

**Le PIC, késako ?** Un accompagnement individualisé en visio afin de vous offrir les moyens de fournir une réflexion structurée et guidée sur votre trajectoire personnelle et professionnelle, faire le point sur vos compétences et appétences afin de vous projeter et définir des pistes d'évolution de votre parcours professionnel. Votre accompagnant, diplômé et formé, est garant du cadre et vous guide dans la démarche en vous proposant différents supports de travail pour favoriser votre réflexion. Vous restez maître de vos choix et prises de décision.

**Le PIC, comment ça marche ?** Votre référent mobi-SNALC spécialisé vous offre un accompagnement personnalisé d'environ 15 heures. Il s'agit d'une relation de collaboration dans un cadre de confiance.

- ▶ **10h en visio avec votre accompagnant** afin de parcourir les 4 phases qui jalonnent le dispositif : il s'agit dans un premier temps d'analyser vos besoins et définir vos attentes. Une seconde phase, dite d'exploration, vise à mieux vous connaître, identifier vos compétences et potentiels. Cette introspection est essentielle pour entrevoir les options qui s'offrent à vous et identifier votre futur professionnel dans la phase de projection. La phase finale permet de mettre en œuvre une feuille de route et une synthèse du parcours.
- ▶ **5h à minima de travail personnel** afin de mûrir votre réflexion.

*Le PIC permet à son bénéficiaire de trouver un ensemble d'éléments pour valoriser son profil et redonner un nouveau souffle à son parcours professionnel.*

*Si le PIC correspond à vos attentes, n'hésitez pas à franchir le pas ! Après une prise de contact via le formulaire [mobi-SNALC](https://snalc.fr/mobi-snalc/), un planning de séances est déterminé en tenant compte de votre emploi du temps : <https://snalc.fr/mobi-snalc/>. ■*

## PRISE EN COMPTE DU HANDICAP DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Par **Par Élise BOZEC-BARET**, secrétaire nationale du SNALC chargée des conditions de travail et du climat scolaire

**L**e SNALC considère que les personnels titulaires d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) doivent bénéficier d'une attention particulière dans tous les domaines de la vie professionnelle. C'est pour cela qu'il a mis notamment en place une réduction significative de la cotisation syndicale de ses adhérents concernés.

Cependant, le pôle santé-handicap du SNALC reçoit régulièrement des alertes sur les difficultés rencontrées dans différentes académies concernant la prise en compte du handicap et le respect des droits des travailleurs handicapés.

Nous avons souhaité, en 2022, disposer d'éléments statistiques<sup>1</sup> les plus larges possibles sur les dysfonctionnements rencontrés, ce qui nous avait permis de porter nos revendications dans le cadre d'une audience<sup>2</sup> au ministère.

Afin de pouvoir mesurer les évolutions sur ce sujet, le SNALC vous propose de répondre à nouveau à une enquête similaire à celle d'il y a deux ans : nous vous remercions par avance de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire suivant, et vous tiendrons informés des résultats de notre enquête et des éventuelles réponses. ■

### L'ENQUÊTE :

<https://oxiforms.com/?QQJro>

Date limite de réponse : 10 octobre 2024

(1) <https://snalc.fr/la-prise-en-compte-du-handicap-dans-lenquete-du-snalc/>

(2) <https://snalc.fr/enquete-sur-le-handicap-audience-du-snalc/>



© Wikimedia Commons - Nerdo6

# SAMUEL PATY, DOMINIQUE BERNARD... LE 16 OCTOBRE, NE LES OUBLIONS PAS

Par **Solange DE JÉSUS**, membre du Bureau national du SNALC chargée des principes et valeurs de la République

**Ce jour-là, l'ensemble de la communauté éducative va se réunir autour d'un hommage à ses deux professeurs, tombés au pied de leur école sous les coups du fanatisme, morts pour avoir enseigné.**

**A**fin d'œuvrer pour leur mémoire, préparer ce moment est primordial.

Le **SNALC** rappelle que les conseil des maîtres (1<sup>er</sup> degré) et conseil pédagogique (2<sup>d</sup> degré) sont des instances où les collègues peuvent choisir librement les modalités organisationnelles et pédagogiques qui relèvent de leur seule compétence. L'hommage peut prendre différentes formes : minute de silence, échange, débat, séance pédagogique, productions des élèves...

De nombreuses ressources pédagogiques, adaptées à chaque niveau, ainsi que des suggestions de scénarios

possibles avec les élèves sont disponibles sur la page [Édu-scol](#)<sup>1</sup> consacrée à ce temps



qui « peut, par exemple, porter à partir du cycle 3, sur la construction de l'esprit critique, ou sur le métier de pro-

fesseur, son rôle et sa légitimité. »

Le **SNALC** attire l'attention des PE sur la fiche n°15 spécialement dédiée à la journée d'hommage à Samuel Paty, dans le guide : [La laïcité à l'école](#)<sup>2</sup>.

Dans le second degré, les collègues ne doivent pas hésiter à solliciter le référent laïcité qui diffusera toutes les informations utiles, se chargera de recenser et de coordonner les éventuels projets, ou encore interviendra dans le cadre d'un co-enseignement voire d'une heure de vie de classe.

Enfin, précisons qu'il est fondamental de porter à la connaissance des élèves les faits qui ont conduit à ces

attentats terroristes. [Le vademécum du SNALC](#)<sup>3</sup> pour la minute de silence en l'honneur de Samuel Paty en rend compte.

Quant au meurtre de Dominique Bernard, son ancien élève a reconnu lors de son interrogatoire que le professeur de lettres était pour lui « la première cible, la tâche principale » précisément en raison des valeurs véhiculées dans cette matière « où l'on transmet [...] la passion, l'amour de la démocratie, des droits de l'homme, des droits mécréants ».<sup>4</sup>

Propos glaçants qui démontrent que l'École laïque demeure par excellence le lieu de l'éducation à la liberté. ■

(1) <https://eduscol.education.fr/2395/hommage-au-professeur-samuel-paty>

(2) <https://eduscol.education.fr/1615/laicite#focus>

(3) <https://snalc.fr/pour-que-vive-lecole-laïque/>

(4) Article de France Info du 6.2.2024

## AVANTAGES-SNALC : ENVIE DE VACANCES À LA MONTAGNE ?

Soif d'évasion, de grand air ou de sensations fortes, pensez à réserver dès maintenant vos vacances au ski ! Séjours en famille ou entre amis, hébergements chaleureux, locations de ski ou de snowboard... retrouvez ci-dessous les offres des partenaires du **SNALC** pour passer un séjour inoubliable à la montagne.

	<b>6% de remise</b> sur la location de matériel de ski et de snowboard.
	<b>5 à 10% de remise</b> supplémentaire sur les offres de location de matériel de ski et de snowboard.
	<b>12% de remise</b> sur la location d'appartements en résidences vacances. <b>8% de remise</b> sur les résidences partenaires.
	<b>7 à 33% de réduction</b> sur un grand choix de campings, résidences ou Appart hôtels.

Pour profiter de ces offres et retrouver les autres partenaires du **SNALC**, connectez-vous sur votre espace adhérent Avantages-SNALC : <https://snalc.fr/avantages-snalc/>.



## « DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE » OU COMMENT LÉGITIMER UN MANAGEMENT « FROID », INJUSTE ET INEFFICACE

Par **Raphaël DARGENT**, SNALC de Strasbourg

« L'État est le plus froid des monstres froids : il ment froidement », écrivait Nietzsche. Si la formule ne manque pas de radicalité, elle correspond trop souvent à une réalité quand il s'agit de la gestion des personnels de l'Éducation nationale. Le recours systématique à l'expression « dans l'intérêt du service » est devenu l'illustration caricaturale de cette « froideur » administrative.

La formule est quasi magique dans la bouche des gestionnaires des rectorats : « dans l'intérêt du service » met fin à toute argumentation, « dans l'intérêt du service » clôt toute discussion ; c'est le « sésame, ferme-toi » de l'institution, qui en use et en abuse.

C'est ainsi que lorsqu'il est question pour elle de traiter de situations de tensions personnelles ou de harcèlement moral entre agents, celle-ci trouve le plus souvent leur résolution dans le déplacement... de la victime ! « Dans l'intérêt du service. » Et lorsqu'il est question de justifier un refus de mutation ou, au contraire, d'imposer une mutation-sanction, ce sont encore « l'intérêt du service » ou sa « continuité » qui sont convoqués.

En sorte que confronté à cette formule définitive dans son action d'accompa-

gnement, le représentant du **SNALC** ne peut que relever la souffrance des personnels, du chef d'établissement à l'AED, en passant par l'enseignant ou la secrétaire de direction, lesquels ont l'impression de n'être pour leur employeur qu'une croix dans une case et déplorent cette inhumanité institutionnelle. C'est peu dire que ce management désincarné, mécanique et « froid », est inefficace et démoralisant. Sans doute n'est-il pas pour rien dans la crise de recrutement.

Précisons : il ne s'agit pas ici de blâmer tous les responsables des DRH et autres directions académiques du personnel qui font – plus ou moins froidement – leur métier, tel qu'on leur a appris et tel que les textes et procédures leur commandent de le faire. Faute de moyens suffisants et face à la masse des dossiers à traiter, des situations particulières à gérer, certains sont souvent contraints d'agir ainsi ; mais d'autres le font malheureusement par facilité : « l'intérêt du service » se résume alors à sa tranquillité, et à la leur.

Le **SNALC** estime que le bien-être des personnels est justement dans l'intérêt du service.

Attaché à la qualité et à l'efficacité des services de l'État, le **SNALC** l'est autant à la justice et à l'humanité : dans l'accompagnement et la défense des agents de l'Éducation nationale, il continuera à défendre les unes tout en réclamant les autres. ■

## INVESTISSEZ-VOUS !

Par **SNALC de Strasbourg**

Connaissez-vous le *quiet quitting* ? Cette « démission silencieuse », ce « désinvestissement tranquille » consiste à ne pas consacrer à son travail plus de temps et d'efforts que nécessaire.

« Un truc de profs, ça ! », diront certains... à tort. D'abord, les enseignants sont moins souvent absents que les autres agents de la FP<sup>1</sup>. Et si, même présents, ils ne faisaient que le minimum, comment expliquer leur taux de burn-out supérieur à celui de la population générale<sup>2</sup> ? Même le ministère parle d'un « sentiment d'épuisement élevé »<sup>3</sup>.

Non, ils ne se désinvestissent pas : l'EN, ce bateau à la dérive, n'a pas encore fait naufrage parce que les soutiers persistent à écoper la cale. L'institution peut claironner : « Investissez-vous 18 h/semaine, 36 semaines/an » (sic), peu montent dans la galère.

Le **SNALC**, lui, vous invite à vous désinvestir... des tâches inutiles, chronophages, non payées.

On vous pousse à organiser un voyage « pour le rayonnement de l'établissement », donc à passer des semaines à le préparer, puis à surveiller jour et nuit des élèves en goguette ? Désinvestissez-vous !

Vous restez devant votre ordinateur le soir pour répondre aux messages de parents-consommateurs ? Désinvestissez-vous !

On vous presse de devenir professeur principal, donc de jouer les Psy-EN et les thérapeutes familiaux pour 1 000 € par an ? Désinvestissez-vous !

Mais investissez-vous dans la maîtrise de vos savoirs ! Le **SNALC** défend une autorité professorale fondée sur l'expertise disciplinaire<sup>4</sup>.

Investissez-vous dans la connaissance de vos droits grâce aux publications du **SNALC** ! Vous serez mieux armé face à l'administration.

Investissez-vous, enfin, dans les instances de votre établissement ! Vous pourrez ainsi vous opposer aux dérives de l'« autonomie ».

Oui, plutôt qu'un *quiet quitting*, le **SNALC** prône un investissement tranquille, car utile. ■

(1) <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2023>

(2) <https://snalc.fr/les-signes-du-burn-out-doivent-alerter/>

(3) <https://www.education.gouv.fr/le-barometre-du-bien-etre-des-personnels-de-l-education-nationale-326266>

(4) <https://snalc.fr/aux-sources-de-lautorite/>



# COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

<b>AIX - MARSEILLE</b> Mme Dany COURTE	<b>SNALC - Sébastien LECOURTIER, Les terrasses de l'Adroit, Bât A N 380, Rue Reine des Alpes, 04400 BARCELONNETTE</b> aix-marseille@snalc.fr - <a href="http://www.snalc.org/">http://www.snalc.org/</a> - 06 83 51 36 08 - 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)
<b>AMIENS</b> M. Philippe TREPAGNE	<b>SNALC - 14 rue Edmond Cavillon, 80270 AIRAINES</b> - amiens@snalc.fr - <a href="https://snalc-amiens.fr/">https://snalc-amiens.fr/</a> - 07 50 52 21 55
<b>BESANÇON</b> M. Sébastien VIEILLE	<b>SNALC - 31 rue de Bavans, 25113 SAINTE-MARIE</b> besancon@snalc.fr - <a href="https://snalc-besancon.fr/">https://snalc-besancon.fr/</a> - 06 61 91 30 49
<b>BORDEAUX</b> Mme Christiane REYNIER	<b>SNALC - 68 rue de Grelot, 47300 VILLENEUVE SUR LOT</b> - bordeaux@snalc.fr - snalcbordeaux.fr - Présidente (Christiane REYNIER) : 06 37 66 60 63 secrétaire (Jean THIL) : 07 62 55 48 32 - 1 <sup>er</sup> degré : Mickael Linseele - 06 12 23 18 23
<b>CLERMONT-FERRAND</b> M. Olivier TÔN THÁT	<b>SNALC - Rue du Vieux Pavé - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT</b> - clermont@snalc.fr - 09 84 46 65 29 - 06 75 94 22 16 - <a href="https://snalc-clermont.fr/">https://snalc-clermont.fr/</a> Vice-président : Jean-Marc Fournier (professeur des écoles) - clermont-1d@snalc.fr - 06 31 04 61 15
<b>CORSE</b> M. Lucien BARBOLOSI	<b>SNALC - Palais Grandval, 11 Cours Général Leclerc, 20000 AJACCIO</b> - corse@snalc.fr - 06 80 32 26 55
<b>CRÉTEIL</b> M. Loïc VATIN	<b>SNALC S3 CRÉTEIL - BP 629 - 4 rue de Trévisse - 75421 PARIS CEDEX 09</b> creteil@snalc.fr - <a href="https://snalc-creteil.fr/">https://snalc-creteil.fr/</a> - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27
<b>DIJON</b> M. Maxime REPPERT	<b>SNALC - Maxime REPPERT, 1 rue de la Bouzaize, 21200 BEAUNE</b> dijon@snalc.fr - <a href="https://snalc-dijon.fr/">https://snalc-dijon.fr/</a> - 06 60 96 07 25 (Maxime REPPERT) - 06 88 48 26 79 (Arnaud GUEDET)
<b>GRENOBLE</b> Mme Anne MUGNIER	<b>SNALC - Anne MUGNIER - 71 Chemin de Seylard, 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER</b> grenoble@snalc.fr - www.snalcgrenoble.fr - 07 50 83 34 92 (Anne MUGNIER) - 06 59 98 74 56 (Nicolas BERTHIER)
<b>LA RÉUNION - MAYOTTE</b> M. Guillaume LEFÈVRE	<b>SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION</b> 02 62 21 37 57 - 06 92 611 646 - launion-mayotte@snalc.fr - www.snalc-reunion.com
<b>LILLE</b> M. Benoît THEUNIS	<b>SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN</b> - lille@snalc.fr - <a href="http://snalc.lille.free.fr">http://snalc.lille.free.fr</a> - 09 79 18 16 33 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78
<b>LIMOGES</b> M. Frédéric BAJOR	<b>SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC</b> limoges@snalc.fr - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 <sup>er</sup> degré : 06 89 32 68 09
<b>LYON</b> M. Christophe PATERNA	<b>SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE</b> lyon@snalc.fr - <a href="https://snalc-lyon.fr/">https://snalc-lyon.fr/</a> - 06 32 06 58 03
<b>MONTPELLIER</b> M. Karim EL OUARTI	<b>SNALC - 15 rue des écoles laïques, 34000 MONTPELLIER</b> - montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 Vice-présidente : Jessica BOYER - 06 13 41 18 31 - Secrétaire : Philippe Schmitt - 06 46 63 38 06
<b>NANCY - METZ</b> Mme Solange DE JÉSUS	<b>SNALC - 3 avenue du XX<sup>ème</sup> Corps, 54000 NANCY</b> - nancy-metz@snalc.fr - <a href="https://snalc-nancymetz.fr/">https://snalc-nancymetz.fr/</a> - 06 69 08 89 98 - 06 67 54 63 10
<b>NANTES</b> M. Hervé RÉBY	<b>SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES</b> nantes@snalc.fr - <a href="https://snalc-nantes.fr/">https://snalc-nantes.fr/</a> - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : Olivier MOREAU
<b>NICE</b> Mme Dany COURTE	<b>SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, Bât. B, 06600 ANTIBES</b> nice@snalc.fr - www.snalcnice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84
<b>NORMANDIE</b> M. Nicolas RAT-GIRAULT	<b>SNALC - 4 Square Jean Monnet, 76240 BONSECOURS</b> - normandie@snalc.fr - <a href="https://snalc-normandie.fr/">https://snalc-normandie.fr/</a> - 06 73 34 09 69 Secrétaire académique : Jean LÉONARDON - 06 88 68 39 33
<b>ORLÉANS - TOURS</b> M. François TESSIER	<b>SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON</b> - orleans-tours@snalc.fr - <a href="https://snalc-orleanstours.fr/">https://snalc-orleanstours.fr/</a> - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26
<b>PARIS</b> M. Krisna MITHALAL	<b>SNALC Académie de Paris - 30 rue du Sergent Bauchat, 75012 PARIS</b> - paris@snalc.fr - <a href="https://snalcparis.org/">https://snalcparis.org/</a> Président : Krisna MITHALAL - 06 13 12 09 71 - Vice-présidente : Fabienne LÉLOUP - 06 59 96 92 41
<b>POITIERS</b> M. Toufic KAYAL	<b>SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR</b> poitiers@snalc.fr - <a href="https://snalc-poitiers.fr/">https://snalc-poitiers.fr/</a> - 06 75 47 26 35 - 05 49 56 75 65
<b>REIMS</b> Mme Eugénie DE ZUTTER	<b>SNALC - 59 D rue de Bezannes, 51100 REIMS</b> - reims@snalc.fr - <a href="https://snalc-champagne.fr/">https://snalc-champagne.fr/</a> - Ardennes : 06 66 33 42 70 - Aube : 06 10 79 39 88 - Haute-Marne : 06 32 93 98 45 - Marne : 06 67 62 91 21
<b>RENNES</b> M. Patrick PEREZ	<b>SNALC - 3 rue Monseigneur Lebreton, 22130 PLÉVEN</b> - rennes@snalc.fr - www.snalcrennes.org - 07 65 26 17 54
<b>STRASBOURG</b> M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	<b>SNALC - 303 route d'Oberhausbergen, 67200 STRASBOURG</b> strasbourg@snalc.fr - <a href="https://snalc-strasbourg.fr/">https://snalc-strasbourg.fr/</a> - 07 81 00 85 69 - 06 41 22 81 23
<b>TOULOUSE</b> M. Pierre VAN OMMESLAEGHE	<b>SNALC - 23 avenue du 14<sup>e</sup> Régiment-d'Infanterie, appt. 72, 31400 TOULOUSE</b> toulouse@snalc.fr - <a href="https://snalctoulouse.com/">https://snalctoulouse.com/</a> - 05 61 13 20 78
<b>VERSAILLES</b> Mme Angélique ADAMIK	<b>SNALC Versailles - 24 rue Albert Joly, 78000 VERSAILLES</b> versailles@snalc.fr - <a href="http://www.snalc-versailles.fr/">http://www.snalc-versailles.fr/</a> - 01 39 51 82 99 - 06 95 16 17 92
<b>DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER</b> M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ	<b>SNALC DETOM - 4 rue de Trévisse - BP 629 - 75421 PARIS CEDEX 09</b> - detom@snalc.fr - <a href="http://snalc-detom.fr/">http://snalc-detom.fr/</a> - 07 81 00 85 69

## STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est **indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique.** »

Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.

Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.

Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.

Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

# BULLETIN D'ADHÉSION



snalc

À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral  
(3 chèques max.) à SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

Les paiements par **CB, virement** ou **prélèvements mensualisés**  
sont sur **www.snalc.fr**

Académie actuelle : .....

Si mutation au mouvement inter, académie obtenue : .....

Adhésion  Renouvellement  M.  Mme

NOM D'USAGE : .....

Nom de naissance : .....

PRÉNOM : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

CP : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

Ville : .....

Tél. fixe : .....

Portable : .....

Courriel : .....

Conjoint adhérent ? : M. Mme .....

Discipline : .....

CORPS (Certifié, etc.) : .....

GRADE :  Classe normale  Hors-Classe  Classe exceptionnelle

Échelon : ..... Depuis le ..... / ..... / .....

Stagiaire  TZR  CPGE  PRAG  PRCE  STS  DIR. ÉCOLE

Sect. Int.  DDFPT  INSPE  CNED  GRETA  Handicap (RQTH)

Temps complet  Mi-temps  Temps partiel

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case  ) : .....

Code établissement : .....

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée  
par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier,  
cochez la case :

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC  
dans mon établissement (S1)

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).**

## CHOISIR LE SNALC

**REPRÉSENTATIF** partout pour **TOUS** les personnels de l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2<sup>nd</sup> degré, personnels administratifs, sociaux, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED...  
**Le SNALC siège au Comité Social d'Administration ministériel (CSAM) et vous assiste dans vos recours**, dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps.  
Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans langue de bois.

**PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT** : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). **Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État**, contrairement aux six autres organisations représentatives ([snalc.fr/subventions-ou-independance/](http://snalc.fr/subventions-ou-independance/)), ce qui ne l'empêche pas d'être ...

**LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'E.N tous corps confondus** : avec sa protection juridique Covea GMF incluse, une adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à ... 0 euro !

**UNE GESTION RIGoureuse** : le SNALC n'augmente pas ses tarifs pour la 14<sup>ème</sup> année consécutive. Il se bat chaque jour à tous les niveaux pour un meilleur traitement des personnels.

**DES AVANTAGES EXCLUSIFS** : le SNALC vous offre, incluses dans l'adhésion, une assistance juridique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation) selon le contrat collectif établi avec la Covea - GMF (valeur 35 €)...  
... ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marchands (bouton « Avantages SNALC » sur [snalc.fr](http://snalc.fr)), et un dispositif d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « mobi-SnalC ».

**CONSTRUCTIF** : le SNALC propose, en matière de pédagogie et de gestion des personnels, des projets novateurs pour l'École, le Collège, le Lycée et l'Université ([snalc.fr](http://snalc.fr)).

Je joins un règlement  
d'un montant total de :  
(voir au verso) par chèque  
à l'ordre du SNALC.

€

Date et Signature (indispensables) :

MERCI DE VOTRE CONFIANCE



## 14 ANS SANS AUGMENTATION DES COTISATIONS

LE SYNDICAT **REPRÉSENTATIF**  
LE MOINS CHER  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

	TARIFS PLEINS				
	CLASSE NORMALE				HORS CLASSE
	ECH 1	ECH 2-3	ECH 4-5	ECH 6-11	ET CL. EXC
Professeurs de Chaire supérieure	265 €				
Professeurs Agrégés	60 €	110 €	160 €	210 €	265 €
Professeurs Certifiés	60 €	100 €	130 €	180 €	245 €
Professeurs des Écoles, PLP, P.EPS, C.E.EPS, CPE, PEGC, Psy EN, ATER, SAENES, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires, Universitaires (P.U, M.C, Doctorants etc.), PTP (J&S)	60 €	90 € (Outre-mer 125 €)			
Contractuels enseignants, Maîtres auxiliaires, ADJAENES, ATRF, Contrats locaux à l'Étranger, Agents territoriaux	60 €				
AESH, AVS, Assistants d'éducation, Contractuels ATSS	30 € adhésion à vie : vous ne payez qu'une fois.				

**Vous pouvez aussi bénéficier de TARIFS RÉDUITS**  
(à déterminer à partir des tarifs pleins de votre catégorie) :

	TARIFS RÉDUITS										
	RAPPEL TARIFS PLEINS	60 €	90 €	100 €	110 €	125 €	130 €	160 €	180 €	210 €	245 €
Temps partiel > 50% ou Congé formation	48 €	72 €	80 €	88 €	107 €	104 €	128 €	144 €	168 €	196 €	212 €
Demi-traitement RQTH	36 €	54 €	60 €	66 €	89 €	78 €	96 €	108 €	126 €	147 €	159 €
CONJOINT d'un adhérent SNALC	45 €	67 €	75 €	82 €	102 €	97 €	120 €	135 €	157 €	183 €	198 €
CONJOINT d'un adhérent et Temps partiel > 50%	36 €	54 €	60 €	66 €	89 €	78 €	96 €	108 €	126 €	147 €	159 €
CONJOINT d'un adhérent et demi-traitement / RQTH	27 €	40 €	45 €	49 €	75 €	58 €	72 €	81 €	94 €	110 €	119 €

### Tarifs spéciaux (hors grilles) :

**Disponibilité ou Congé parental** : 30 euros (tous corps).

**RETRAITE** : 125 euros (certifiés, agrégés et chaires sup), 93 euros si conjoint adhérent.

90 euros (autres corps), 67 euros si conjoint adhérent.

Les adhésions au SNALC comprennent la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur 35 € environ)

Ainsi, une cotisation à 180 € revient à 61 € (après impôts) moins 35 € (GMF) = 26 €  
(dans un syndicat sans protection incluse, il faut rajouter le prix de l'assurance choisie aux 61 € !).

**C'est pourquoi toute cotisation au SNALC inférieure à 100 € revient en réalité à ... 0 € !!**

**N'HÉSITEZ PLUS !**

[snalc.fr](http://snalc.fr) - bouton «Adhérer»